ACS/2013/TRADE/BusinessVisasWorkingGroup.II/INFO.001

Original: anglais

Dernière mise à jour: 5 février 2013

RESUME EXECUTIF DE LA I REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES VISAS D'AFFAIRES

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAIBE RESUME EXECUTIF DE LA I REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES VISAS D'AFFAIRES

Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, le 25 janvier 2013

La I Réunion du Groupe de travail sur les Visas d'affaires a eu lieu le 25 janvier 2013, en tant que forum de discussion des stratégies qui peuvent être mises en œuvre pour créer un environnement idéal pour le commerce et l'investissement, en mettant l'accent sur la facilité d'obtention de visas d'affaires. La réunion a été présidée par la République du Guatemala, en sa qualité de Vice-présidente du Comité spécial sur le Développement du commerce, représentée par S.E l'Ambassadrice Guisela Godinez Sazo. La réunion a aussi servi à déterminer les obstacles rencontrés dans la procédure bureaucratique d'obtention de la documentation pertinente permettant à la communauté des affaires et des investissements d'opérer légalement dans la région de l'AEC.

III: Rapport de l'analyse des réponses des pays aux questionnaires

La Directrice du Commerce, Mme. Ariadna Perez a présenté le rapport des constatations et l'analyse de l'information obtenue des questionnaires envoyés aux pays. (Ci-joint le document ACS/2013/TRADEBusinessVisasWorkingGroup.I/WP.003)

Les résultats des questionnaires ont mis en relief les différences et les similarités de la loi d'immigration, spécifiquement en matière d'obtention de visas d'affaires. Des (6) Etats membres qui ont complété les questionnaires, deux (2) ne délivrent pas de visas d'affaires et n'ont pas de dispositions juridiques pour ce genre de visiteurs. Saint-Christophe-et-Niévès a signalé que le traitement des gens d'affaires est régi par la Loi de Promotion de l'investissement de 2007. Pratiquement tous les Etats membres présents, ou la plupart, ont indiqué qu'ils ont mis en application ou sont en voie de mettre en application des règlements pour les gens d'affaires et les investisseurs. Il existe aussi des institutions gouvernementales et indépendantes que fournissent des renseignements utiles et servent de liaison entre les gens d'affaires et les investisseurs et les marchés dans lesquels ils souhaitent être établis.

IV: La facilitation des investissements dans la région de l'AEC: La perspective de Trinité-et-Tobago.

La Chambre de l'industrie et du commerce de Trinité-et-Tobago (ci-après dénommée 'La Chambre') a fait pendant la réunion une présentation en power-point sur la nature et la portée de ses activités, en ce qui a trait à la facilitation du Commerce dans la région. Elle a aussi souligné les avantages pour les gens d'affaires et les investisseurs d'institutions similaires. La Chambre agit à Trinité-et-Tobago comme médiateur pour les investisseurs étrangers qui cherchent à entrer au marché local. Aux étapes préliminaires d'un investissement ou d'une entreprise, la Chambre offre de l'information détaillée, fondée sur de bonnes recherches, sur l'environnement économique du marché local. Elle peut aussi fournir de l'assistance en matière administrative et logistique, offrir des services de liaison, en présentant les gens d'affaires et les investisseurs à des sociétés locales qui seraient intéressantes pour leur ligne d'entreprise.

La présentation ultérieure d'une vidéo de la Compagnie de développement touristique, Tourism Development Company of Trinidad and Tobago LTD, sur les possibilités d'investissement à Trinité-et-Tobago a souligné le potentiel qu'offre la Grande Caraïbe. Une location stratégique, la diversité culturelle, le cadre idyllique, constituent des éléments qui attirent les gens d'affaires et les investisseurs à travers le tourisme. La Directrice du Commerce a indiqué que les Autorités du Tourisme de nombreux Etats de l'AEC produisent des vidéos de promotion similaires pour encourager les étrangers à venir sur leurs côtes dans différents buts, y compris les affaires, bien que le processus permettant aux gens d'entreprise et aux investisseurs de participer à des entreprises rémunérées soit le plus souvent lent et représente une barrière pour les échanges et l'investissement, situation qu'il est donc nécessaire de résoudre. La Directrice a aussi noté qu'il fallait avoir un lien entre la sécurité, l'immigration et la promotion des investissements des Etats membres: tandis que les autorités du tourisme et la promotion des investissements cherchent à attirer des investisseurs étrangers et des gens d'entreprise, est-ce que leurs politiques coıncident avec les politiques d'immigration et de sécurité, permettant à ces investisseurs à opérer dans le pays d'accueil ?

V: Discussions du groupe de travail (Législation et règlements d'immigration)

Bien que l'information est facilement disponible sur les sites Web des Etats membres de l'AEC, plusieurs d'eux, y compris Cuba et Saint-Christophe et Nevis, ont signalé que leur code d'immigration est en cours de révision, afin de l'adapter à ce genre de mouvement. A l'heure actuelle, de multiples complexités, comme l'inaptitude à changer la nature de son visa dans le pays hôte, la quantité de temps que requiert l'obtention de la documentation appropriée permettant une activité économique, et le manque de structure juridique pour les gens d'affaires, entravent le commerce dans la région. La remarque générale parmi les Etats membres est que les frontières sont ouvertes pour les touristes en voyage de loisirs, mais les gens d'entreprise et les investisseurs ont à faire face à des limitations vaguement définies, qui confondent le type d'activité dans laquelle ils sont autorisés à participer.

VI: Discussions du Groupe de travail (Sécurité et définition des gens d'affaires)

En général, les Etats membres accueillent les gens d'entreprise et les investisseurs; cependant, il existe encore des inquiétudes en relation au contrôle et la sécurité à la frontière. La délégation du Mexique a présenté une description détaillée des stratégies utilisées par cet Etat membre pour gérer la sécurité. Une de ces stratégies est la délivrance d'un visa biométrique, avec plusieurs caractéristiques de sécurité permettant de déceler facilement la fraude. En outre, ces visas sont délivrés après une vérification des antécédents du requérant. Elle a aussi indiqué qu'on avait mis en place une législation pour gérer les mesures de sécurité améliorées.

Le représentant de Trinité-et-Tobago a parlé de leur coopération avec l'INTERPOL (L'Organisation internationale de Police) dans l'intention de sauvegarder les frontières.

VII: Prochaines actions

Dans un effort pour lutter contre ces entraves que rencontrent les gens d'entreprise, les investisseurs, de même que les pays hôtes, le Groupe de travail a recommandé qu'il fallait:

- Définir clairement ce qu'est un homme ou une femme d'affaires et un investisseur, et fournir une explication détaillée du type d'activités dans lesquelles ils peuvent être engagés, ainsi que des services auxquels ils ont droit
- Considérer la possibilité d'introduire un visa d'investisseur.
- Faire une étude comparative d'un investisseur et d'un homme ou une femme d'affaires.
- Unir les politiques d'immigration et commerciales, de manière de faire coïncider le temps requis par les procédures administratives que doivent réaliser les gens d'entreprise et les investisseurs pour mener à bien leurs transactions.
- Demander à tous les Etats membres d'envoyer à l'AEC leur information sur l'immigration, afin qu'elle soit compilée, disposée sous forme de tableau et publiée au site Web de l'AEC. [La Directrice du Commerce a demandé à tous les Etats membres d'envoyer cette information, afin de pouvoir fournir une analyse précise et détaillée de la situation.]
- Présenter sur le site Web de l'AEC, tous les liens relatifs à la législation et aux procédures concernant les visas, ainsi que ceux des ambassades et des autorités d'immigration des Etats membres.
- Informer régulièrement le Secrétariat de l'AEC les actualisations des lois d'immigration et des règlements concernant les gens d'affaires et/ou les investisseurs.
- La deuxième réunion du Groupe de Travail sur les visas d'affaires a été prévue pour le 27 juin 2013.